

Numéro 8, Février 2004

Le Mot de l'Ambassadeur

Cher(e)s Compatriotes,

Premier numéro de l'année 2004, cette lettre du Consulat est d'abord, pour mon épouse et pour moi, l'occasion de vous souhaiter une Bonne et Heureuse Année.

Voeux traditionnels certes, mais voeux sincères aussi, car c'est d'abord un sentiment de solidarité qui nous anime, c'est la solidarité qui nous réunit.

C'est elle que l'on rencontre dans les Associations, dans les plus anciennes telles l'Amicale Française (cent ans en 2005) et Copenhague Accueil (qui a fêté ses dix ans en 2003), ou les plus jeunes comme l'Association des Anciens Elèves des Ecoles de Commerce. Merci à tous leurs animateurs et animatrices de leur dynamisme et de leur dévouement inlassable.

C'est aussi cette préoccupation qui anime l'action des Délégués des Pays Nordiques au Conseil Supérieur des Français établis hors de France. N'hésitez pas à les contacter et à mettre à profit leur expérience et leur sens de l'écoute.

C'est enfin, et bien évidemment, la mission principale de cette Ambassade, et vous ne serez pas surpris que je m'étende un peu plus sur cet aspect là.

Comment faire en sorte de mieux la remplir ?

En connaissant un plus grand nombre d'entre vous d'abord. C'est le sens de la réforme, expliquée dans cette Lettre (et qui entre en application dès à présent), qui consiste à remplacer le système, disons-le, plutôt bureaucratique et dissuasif dit de l'immatriculation, par celui, beaucoup plus simple, du Registre des Français établis hors de France.

En expliquant mieux la France aux Danois et le Danemark aux Français. Tout ce qui peut être entrepris dans ce sens est sans prix.

Certains l'ont fait en allant à l'origine culturelle et philosophique des différences entre Français et Danois (je pense, par exemple, au billet que le philosophe Per Aage Brandt a écrit sur ce sujet et que vous pourrez trouver, dans sa version intégrale, sur le site Internet de l'Ambassade).

Cela relève aussi d'actions très concrètes, qu'il s'agisse par exemple du Bureau Emploi du Service Consulaire ou de toutes ces missions techniques qui se succèdent, dans l'un et l'autre sens, pour procéder, dans un très grand nombre de domaines, à des études comparatives en vue de tirer le meilleur parti de ce qui peut se faire d'exemplaire dans nos deux pays.

Favoriser ces échanges, y contribuer elle-même directement et avec l'appui des Consuls Honoraires de France au Danemark mobilisés à cet effet, c'est ce à quoi l'Ambassade continuera de s'employer.

En coopérant davantage ensemble, enfin. L'année 2004 en fournira de nombreuses possibilités.

Je pense au Jubilé du Lycée Prins Henrik, le 1^{er} mai, ce Lycée qui est un support indispensable pour un très grand nombre d'expatriés et leur famille, un témoignage fort de la coopération franco-danoise sur le plan éducatif et une manifestation du rayonnement international de notre pays (pensons au nombre de cadres étrangers qui, à travers ce réseau d'établissements scolaires français à travers le monde, ont pu recevoir une formation en français).

Je pense aussi à la relocalisation de l'Institut Français de Copenhague et du Service Culturel qui quitteront leur implantation actuelle, devenue, au fil des ans, passablement inadaptée, au profit de locaux au coeur de Copenhague qui vit et qui bouge. Une opération financièrement coûteuse, en particulier dans une période de difficultés budgétaires pour l'Etat, mais une opération qui répond à un objectif : se donner les moyens de mieux mettre l'accent sur la France moderne et contemporaine, c'est à dire sur celle de l'avenir, sur celle qui est aussi la plus mal connue au Danemark. Nous aider à gagner ce pari sera aussi, pour beaucoup d'entre vous, le moyen de contribuer à renforcer leur propre capacité d'action dans ce pays.

M. Régis de Belenet

Ambassadeur de France au Danemark



SOMMAIRE

1. Le Mot de l'Ambassadeur
2. Actualités du consulat
3. - Zoom sur : la réforme de l'immatriculation consulaire
- Portrait... notre consul honoraire à Randers raconte sa ville
4. - Interview... l'équipe de France féminine championne du monde de handball
- Prochaines échéances électorales
5. Focus... les élections européennes
6. - Service emploi-formation
- La retraite au Danemark

Vacances d'été : pensez-y dès maintenant !

Avez-vous vérifié la validité de votre passeport ?
Le Consulat vous rappelle que les nouveaux passeports sécurisés étant désormais fabriqués en France, **le délai de délivrance est de trois mois minimum**. Le Consulat se tient à votre disposition pour le renouvellement éventuel de votre passeport.

Demande de bourses scolaires pour 2004/2005

Les familles souhaitant scolariser leur enfant dans un établissement d'enseignement supérieur français à l'étranger et qui disposent de ressources modestes peuvent bénéficier de bourses allouées par la Commission Nationale des Bourses présidée par la directrice de l'AEFE.

La demande de bourse doit être déposée au Consulat (via l'établissement scolaire) avant le 12 mars 2004, si la famille réside déjà dans le pays d'accueil à cette date.

Nouveautés sur le site internet du consulat :

Procuration de vote, élections européennes 2004, accord fiscal entre le Danemark et la Suède, admission aux Etats-Unis pour les détenteurs de passeports non sécurisés, nouvelle réglementation concernant les passeports.

Informations fiscalité

A partir de 2004, la Direction Générale des Impôts ne fournira plus aux ambassades et consulats de France les formulaires suivants :

- formulaires de déclarations d'impôts sur le revenu n° 2042 et annexes : déclarations de revenus fonciers (n° 2044 et n° 2044 spéciale), déclarations des plus-values immobilières (n° 2049) et déclarations des revenus de source étrangère (n°2047);
- formulaires de déclarations d'impôt de solidarité sur la fortune (n° 2725).

Vous ne pourrez donc plus retirer ces formulaires à la section consulaire de l'Ambassade de France au Danemark. Ceux-ci sont désormais disponibles sur le portail fiscal du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (www.impots.gouv.fr).

En vous rendant sur ce site, vous pourrez calculer votre impôt sur le revenu et l'impôt de solidarité sur la fortune, télécharger les formulaires et, pour l'impôt sur le revenu, procéder à la télédéclaration et au télépaiement.

ZOOM SUR...

La réforme de l'immatriculation consulaire.

Depuis le 3 janvier 2004, « l'inscription au registre des français établis hors de France » s'est substituée à « l'immatriculation consulaire » (décret n 2003-1377 du 31 décembre 2003).

Dans un souci de simplification administrative, l'inscription au registre des français établis hors de France, qui demeure facultative, individuelle et gratuite, peut désormais être demandée à l'occasion de l'accomplissement d'une formalité administrative (délivrance d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité), mais également par voie postale, par télécopie ou par courrier électronique. En effet, vous ne serez plus tenus de vous présenter personnellement au Consulat.

Pour la prise en compte de votre demande, vous devrez transmettre au service consulaire une copie de votre carte nationale d'identité française ou de votre passeport, un justificatif de votre résidence au Danemark pour une durée minimum de six mois ainsi que vos coordonnées (adresse et numéro de téléphone). Le Consulat vous fera alors parvenir, par courrier, un formulaire à compléter nécessaire à la délivrance de votre carte consulaire.

A terme, sera créé un registre mondial des français établis hors de France qui facilitera la téléadministration pour l'accomplissement à distance de certaines formalités.

De plus, lorsque vous déménagerez dans un autre pays étranger que celui où vous vous serez initialement inscrit, les données vous concernant seront transmises informatiquement au poste consulaire compétent au lieu de votre nouvelle résidence et vous n'aurez plus besoin de recommencer toute la procédure pour une nouvelle inscription.

En outre, les français pourront demander leur inscription au registre des français établis hors de France avant d'avoir quitté la France, sur justificatif de leur établissement à l'étranger dans les trois mois, soit directement, soit par une tierce personne mandatée par lui, selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

Nous continuerons à vous tenir informés dans *La Lettre du Consulat* et sur le site de l'ambassade www.amba-France.dk des développements à venir de la réforme en cours.

PORTRAIT...

Notre consul honoraire à Randers raconte sa ville...



Tage Østergaard,

Cela fait maintenant 22 ans que j'ai le plaisir de nouer contact avec des français (au Danemark aussi). Et de faire de mon mieux pour les aider, si besoin en est – ce qui est heureusement très rare. Les français savent très bien se débrouiller, qu'ils soient touristes ou résidents.

La commune de Randers compte environ 70 000 habitants. Traditionnellement, la ville était un centre de commerce important avec une population nombreuse aux alentours. L'importance commerciale y est toujours, mais la concurrence d'Aarhus (à 40 km) se fait sentir.

Notre maire depuis deux ans est M. Michael Aastrup Jensen, représentant le parti libéral gauche (« Venstre »), qui a succédé au maire social-démocrate Keld-Hüttel. Les sociaux-démocrates détenaient le pouvoir absolu depuis une cinquantaine d'années, et le changement fait plaisir aux uns et peu aux autres.

La ville de Randers est toujours une ville dynamique. Bien sûr, il y a quelques entreprises (une ou deux) qui ont déménagé, mais nous en gardons, et en bonne santé.

Comme par exemple Dronningborg Industries (machines agricoles), Bombardier (wagons de train et wagons automobiles), Gerni, et j'en ometts d'autres. Le récent atout, c'est quand même NEG Micon (éoliennes) qui, après la fusion avec Vestas, sera la plus grande usine au monde dans son domaine, et aura son siège à Randers. En plus, nous avons Danish Crown, siège d'un des plus grands fournisseurs d'alimentation en Europe.

Nous avons aussi deux lycées classiques, un Centre pour l'Éducation des Adultes (VUC), une école de commerce, un lycée technique, une Académie de commerce, et une section de l'Alliance française qui existe depuis 101 ans. Nous avons aussi reçu un assez grand nombre d'immigrés / réfugiés, mais cela n'a jamais constitué un problème.

Je suis heureux de pouvoir continuer le travail, tant pour les français au Danemark que pour les danois qui cherchent des informations sur la France.

INTERVIEW...

Leila Lejeune, membre de l'équipe de France féminine championne du monde de handball



Le 14 décembre 2003 à Zagreb (Croatie), l'équipe de France féminine de hand-ball est devenue, pour la première fois dans l'histoire du sport collectif féminin français, championne du monde.

Cinq membres de l'équipe de France jouent dans des clubs danois : Stéphanie Cano à Slagelse, Stéphanie Moreau à Aarhus, Nodjalen Myaro à Kolding et Valérie Nicolas et Leila Lejeune à Viborg. Cette dernière a accepté de nous faire part de son expérience de l'expatriation au Danemark.

Quel a été votre parcours ?

Leila Lejeune : J'ai fait mes premiers pas dans le monde handballistique à l'âge de 11 ans à la Réunion dans un petit club de niveau fédéral : le FC port. Suite à des rencontres UNSS à Istres, j'ai été détectée pour participer à un stage de présélection en équipe junior (où nous étions une quarantaine) à Angoulême.

La deuxième étape fut une qualification pour l'équipe de France cadette, et à partir de ce moment, les allers-retour entre la Réunion et la métropole s'avèrent très fréquents (3 ou 4 fois par an).

Puis à 18 ans, après l'obtention de mon bac à la Réunion, Olivier Krumbholz, qui était à ce moment là entraîneur de l'ASPTT Metz m'a contactée pour intégrer son équipe.

J'ai donc évolué pendant 8 ans à Metz où je fus 7 fois championne de France et 2 fois vainqueur de la Coupe de France.

J'ai très vite intégré l'équipe de France A qui était entraînée par Carole Martin, et depuis 99 par Olivier Krumbholz qui nous a menées en finale du championnat du monde en 1999 et au titre mondial en 2003. Depuis un an, je poursuis ma route dans un club danois : Viborg HK.

Pourquoi avoir choisi l'expatriation ?

Leila Lejeune : J'ai choisi de m'expatrier car je voulais vivre un autre défi, et après 8 ans à Metz, le moment était venu pour moi de changer de cap. Le championnat français était devenu pour moi lassant.

J'ai choisi le Danemark parce que c'est là où le handball féminin est le plus épanoui. C'est vraiment une autre dimension. La densité est beaucoup plus importante qu'en France et les danois ont un intérêt particulier à ce sport, plus d'engouement, sans oublier que le salaire ici pour une étrangère est très attractif.

Que pensez vous avoir apporté à l'équipe et qu'est-ce que la vie au Danemark vous a apporté ?

Leila Lejeune : ce que j'ai apporté à l'équipe ?... Peut-être un peu de désinvolture !!!

Prochaines échéances électorales :

- Elections régionales : 21 et 28 mars 2004
- Elections cantonales : les 21 et 28 mars 2004 pour les cantons renouvelés en mars 1998
- Elections européennes : 13 juin 2004



LES ELECTIONS EUROPEENNES

1. Le parlement européen .

Le parlement européen représente les 380 millions d'habitants des Etats membres de l'Union européenne. C'est la seule institution de l'union élue directement par les citoyens. Le parlement européen contribue à l'élaboration de la législation européenne et à la gestion de l'UE aux côtés de la Commission européenne et du Conseil européen.

Le parlement européen dispose de trois pouvoirs fondamentaux :

- Un pouvoir législatif en partenariat avec le Conseil européen.
- Un pouvoir budgétaire : pour ce qui concerne la répartition et le montant des dépenses de fonctionnement des institutions européennes, ainsi que le budget de l'UE, etc.
- Un pouvoir de contrôle politique des institutions européennes.

2. Mode de scrutin

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct. Il y a actuellement 626 députés européens. La France dispose de 87 sièges et le Danemark 16. La durée de mandat des députés est de 5 ans.

Le scrutin s'effectue à la représentation proportionnelle, en un seul tour. Seules les listes obtenant plus de 5% des suffrages exprimés ont des élus.

Tout citoyen de l'UE peut voter ou être éligible aux élections européennes dans le pays où il réside, même s'il n'en a pas la nationalité.

3. Le vote des français à l'étranger.

- Vous pouvez voter personnellement ou par procuration pour les élections européennes en France (si vous êtes inscrit sur une liste électorale française, à condition de vous y être inscrit avant le 31 décembre 2003).
- Vous pouvez également, si vous êtes inscrits au registre de la population danoise et disposez d'un numéro CPR, voter au Danemark.

Pour les modalités exactes, vous pouvez vous référer à la lettre de l'ambassadeur du 6 novembre 2003, consulter le site Internet de l'ambassade (<http://www.amba-France.dk>), ou encore téléphoner au consulat de France à Copenhague.

L'élargissement : dix nouveaux pays dans l'Union européenne :

Le 1^e mai 2004, dix nouveaux pays entreront dans l'union européenne : Chypre, Malte, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, la République tchèque et la Slovaquie.

Ces pays disposeront également de députés au parlement européen.

Service emploi-formation

Agence de communication européenne travaillant en partenariat avec les institutions européennes majeures recherche agent commercial dynamique et très motivé pour la vente d'espaces publicitaires sur les régions et villes du Danemark.

Support première force et très bien accrédité. Rémunération très intéressante.

Famille franco-américaine résidant à Copenhague recherche une personne à temps complet ou à temps partiel pour s'occuper de leur bébé à partir de la fin juin 2004. Expérience avec des enfants souhaitée.

L'Ambassade de France recherche un chauffeur / coursier / réceptionniste (plein temps) et une femme de chambre (à mi-temps) à partir du mois de juin. Pour toute information complémentaire, veuillez vous référer au site de l'ambassade : www.amba-France.dk.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Mme DROUET-MAJLERGAARD au 33.67.01.65 ou lui écrire à l'adresse suivante : job-emploi@amba-France.dk

Important : vous devez être inscrit comme demandeur d'emploi dans la base de données du service emploi-formation du Consulat pour pouvoir bénéficier des services proposés.

La retraite au Danemark

Les français résidant au Danemark de manière légale, c'est à dire les personnes inscrites au registre de la population et disposant d'un numéro CPR peuvent toucher la *Folkepension* danoise. L'inscription au registre de la population ouvre automatiquement droit à cette pension vieillesse. Pour les personnes nées avant le 30 juin 1939, l'âge légal de départ à la retraite est de 67 ans, pour celles nées après le 1er juillet 1939, l'âge légal est abaissé à 65 ans.

En plus de la *Folkepension*, il est demandé à tous les salariés de cotiser à l'ATP qui est une complémentaire obligatoire. Cette cotisation contient une part salariale (1/3) et une part patronale (2/3), elle est retenue à la source.

En plus de la *folkepension*, il peut exister d'autres pensions retraite qui dépendent des dispositions de la convention collective à laquelle est soumis le salarié.

Au Danemark, la *Folkepension* est à demander à votre commune de résidence. En tant qu'expatrié, vous avez également droit au versement de pensions françaises sous certaines conditions. Pour toute demande concernant vos pensions françaises, vous devez vous adresser à l'organisme compétent en la matière, en l'occurrence *Den Sociale Skringsstyrelse* (voir coordonnées ci-après), qui se mettra en contact avec les autorités françaises pour le versement de vos pensions.

DEN SOCIALE SIKRINGSSTYRELSE
Landemærket 11, 1119 Copenhague K
Tél.: 33 95 50 00.